



Editorial : Lundi de pentecôte

La journée d'hier a encore une fois montré l'injustice et les incohérences de la décision prise par Jean-Pierre RAFFARIN d'en appeler au travail gratuit pour contribuer à financer le handicap et la dépendance. Au-delà de la pagaille suscitée par cette journée de « corvée », véritable dispositif d'augmentation du temps de travail qui ne dit pas son nom, et au-delà des inégalités qu'elle provoque avec des modes de participation très divers selon les entreprises, les administrations, (journée travaillée, suppression d'un jour de congé, de RTT, déplacement de la journée de pentecôte à un autre jour, fractionnement de la journée etc...), elle ne résout pas sur le fond la question lourde du financement de la dépendance et du handicap, comme le relèvent d'ailleurs depuis le début les associations de personnes âgées ou handicapées. La FSU continue à exiger l'abrogation de ce dispositif injuste, qui manifeste une conception fort restrictive de la « solidarité », puisqu'elle fait reposer celle-ci sur les seuls salariés.

Malgré l'opposition des organisations syndicales, Xavier BERTRAND, vient d'affirmer qu'en « aucun cas le principe ne sera remis en cause », laissant entendre qu'il s'agirait simplement d'en évaluer les modalités. Pour la FSU, la prise en charge de la dépendance et du handicap à hauteur des besoins nécessite de réfléchir à leur financement solidaire et collectif, dans le cadre de la sécurité sociale. Elle demande l'ouverture d'un débat réel et contradictoire associant l'ensemble des partenaires sociaux sur ces questions.

Communiqué de presse FSU 29 mai 2007

Audience avec Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique

L'audience nous a été accordée très vite mais le ministre nous a d'emblée précisé qu'il ne s'agissait que d'une prise de contact et qu'il ne pouvait pas nous répondre. On peut se demander si le but de cette série de rencontres avec les organisations de fonctionnaires n'avait pas pour but essentiel de montrer qu'il s'occupait aussi des fonctionnaires et pas seulement du budget. Après nous être interrogés sur le découpage et les missions du ministère, nous avons rappelé nos demandes sur un certain nombre de dossiers : emploi, salaires et carrières, représentativité et retraites.

Le ministre n'a répondu que par quelques généralités :

- il se veut « ministre des moyens de l'Etat » et parmi ces moyens il y a les fonctionnaires qu'il considère comme « prioritaires ».
- il a bien la responsabilité des 3 fonctions publiques.
- Il confirme l'objectif d'un fonctionnaire sur deux non remplacé au moment de son départ en précisant que cela concerne la Fonction Publique d'Etat.
- Il convient de la nécessité de traiter du pouvoir d'achat sans plus préciser mais en nous interrogeant sur nos demandes.
- Il tient un discours sur la nécessité de traiter des valeurs de la Fonction Publique.

Paris le 21 mai 2007

Audience avec Xavier DARCOS, ministre de l'éducation nationale

Nous avons convenu de rappeler nos objectifs en matière d'éducation, de rappeler notre représentativité et notre volonté de dialogue. Et nous avons choisi de présenter les multiples dossiers autour de 3 thèmes :

- Les mesures « d'apaisement » et de rupture avec la politique antérieure : abrogation des décrets de Robien, postes pour la rentrée, sanctions contre les directeurs d'école, EVS, notation IATOS,...

- Les grands dossiers à discuter : Education prioritaire, socle commun, apprentissage, orientation, précarité, IUFM et formation,...

- Les déclarations ministérielles ou présidentielles sources de conflit : carte scolaire, service minimum.

Après une courte introduction du ministre affirmant sa volonté de dialogue, la discussion a promis d'aborder tous ces thèmes.

Le ministre, manifestement mandaté pour afficher un intérêt marqué pour la situation des enseignants, a sans cesse affiché l'ouverture, en esquivant les sujets conflictuels en recherchant les points de consensus. Cela a été particulièrement caractéristique sur le dossier de la carte scolaire où il s'est dit d'accord avec l'objectif de mixité sociale et a affirmé vouloir rechercher la « justice » et niant la volonté d'introduire un « grand marché libéral dans l'éducation » ; il a ainsi insisté sur le fait que l'assouplissement qu'il annonçait devrait s'accompagner de règles d'obligation de mixité sociale ; et il s'est dit d'accord avec notre proposition d'une répartition des moyens sur la base du nombre d'élèves attendus en fonction du secteur et non des élèves effectivement présents. Mais il n'en a pas moins gardé le cap fixé par N.Sarkozy. Il s'est efforcé également de désamorcer la polémique sur le vouvoiement en niant toute volonté de l'imposer.

Il a beaucoup insisté sur la volonté présidentielle de revaloriser les enseignants.

Mais au final, si beaucoup de sujets ont été abordés et s'il a affiché beaucoup d'ouverture il ne s'est engagé concrètement sur quasiment rien et il est apparu très vite que la question des moyens et des postes ne recevrait pas de réponse positive.

On peut résumer ainsi les principaux éléments de ses réponses :

- Dossier EVS : engagement à traiter la question de la reconduction d'ici environ un mois
- Ouverture en juin d'une table ronde ou conférence sur le métier d'enseignant aboutissant à un « livre blanc » d'ici octobre
- Décrets de Robien : affichage d'une volonté de répondre à nos demandes mais pas de réponse précise avant environ une semaine.
- Confirmation de la « liberté pédagogique des enseignants »
- Confirmation d'un accord pour l'abrogation de l'apprentissage junior mais sans engagement précis.

Paris le 22 mai 2007

Réunion du secteur situation du personnel du 16 mai 2007

1. Retraites

Le président élu a dans sa campagne indiqué « qu'il gardait la loi Fillon », proposait d'augmenter les « petites retraites » et les pensions de réversion et entendait réformer les régimes spéciaux au nom de « l'équité ». Il écarte toute idée de financement nouveau. Se dessine donc un système dual et inégalitaire s'articulant sur un système assistantiel pour les plus démunis et sur des modalités d'épargne personnelle pour les autres.

Le gouvernement doit présenter un rapport au parlement avant le 31 décembre 2007. La FSU exigera un bilan contradictoire de la loi Fillon, en particulier pour les fonctionnaires.

Il est donc nécessaire pour la FSU de mener le débat, de trouver des arguments qui s'adressent à toutes les générations. Pour être crédible dans la bataille d'opinion, traiter de l'ensemble des solidarités. Ne pas entretenir le pessimisme et s'appuyer sur les contradictions, en particulier celles que nous avons soulevées dans le rapport du COR.

Les moyens de cette campagne d'opinion:

- Elaboration pour la rentrée de septembre d'une brochure. Il faudra d'autres supports de propagande (quatre pages, simple recto...) à apprécier le moment venu.

- Une initiative, type colloque à l'automne.

- Des stages FSU organisés dans les régions.

Ces initiatives sont de nature à favoriser l'utilisation du diaporama déjà diffusé, qui peut évoluer si besoin.

Réponse FSU au questionnaire du COR « éléments de réflexion sur les évolutions des droits familiaux et conjugaux » : vérifier si les réponses et l'introduction proposées conviennent.

Avis à Daniel Rallet au plus tard pour lundi 21 mai. Daniel adresse les réponses de la FSU dans le courant de la semaine.

2. Questions fonction publique

Voir note dans Pour info sur les travaux du CSFPE, la note sur le projet de décret PSC diffusée aux membres du secteur.

Plusieurs textes se déclineront au niveau des ministères, comme celui sur la formation professionnelle, la protection sociale complémentaire, l'évaluation avec l'expérimentation de la suppression de la notation.

Protection sociale complémentaire : on a perdu sur la question de l'ouverture à la concurrence. Dans ce contexte, le projet de décret soumis au CE présente l'intérêt d'imposer des critères de solidarité forts. Dans la FPE, l'unité syndicale a porté. A poursuivre au niveau des ministères. Situation bien plus compliquée dans la FPT.

Suppression de la notation au profit de l'évaluation. Exiger la transparence et suivre la liste des ministères engageant l'expérimentation. Ils semblent plus nombreux qu'annoncé initialement. Intersyndicale au MEN pour demander la suppression de la campagne de notation 2007 et l'attribution des réductions d'ancienneté au plus grand nombre de personnes possible. Pédition du SNASUB.

Elaborer un mémo FSU FP ? Succinct avec le souci que chaque entrée comporte un pavé « avis de la FSU » :

- En appréciant l'opportunité d'un document papier et le moment de sa publication. Le papier ne fait pas l'unanimité mais présente l'intérêt de matérialiser le mémo. Les références données systématiquement permettent la consultation des textes en vigueur.

- A conjuguer avec une publication sur le site, ce qui pose la question de son actualisation.

- Mettre en place un groupe de coordination, qui soumettrait à la discussion un sommaire et solliciterait des rédacteurs.

3. Expression publique et interpellation du ministre qui sera chargé de la Fonction Publique.

Le conflit sur les traitements.

La question de l'emploi public (emplois, précarité, HS).

Annexe:

Protection sociale complémentaire, note d'Elizabeth Labaye.

Rappelons que la loi de modernisation de la Fonction publique a créé après l'article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires un article 22 bis ainsi rédigé : « I/ Les personnes publiques mentionnées à l'article 2 peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. II/ La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Après de nombreux groupes de travail réunissant les organisations syndicales et la Fonction Publique, et une mobilisation unitaire des 5 organisations syndicales (FSU, FO, Unsa, CGT, CFDT) et de la MFP, le décret sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires de l'état a été transmis au conseil d'Etat.

La Commission de la concurrence à Bruxelles, a semble t-il, jugé acceptables les réponses apportées par le gouvernement français à ses questionnements à la suite de la présentation du projet (questionnements assez proches de ceux exposés par les assurances privées, qui ont estimé notamment que le texte favorisait les mutuelles par le biais des exigences solidaires, et ne respectait donc pas les principes de concurrence libre et non faussée). Il faut reconnaître que le ministère a bien défendu le dossier dans ses réponses. Le projet de décret a donc été finalement peu modifié à la suite de ces échanges.

Le décret est satisfaisant en ce qui concerne les solidarités concernées, (voir articles 1 et 2 notamment) qui intègrent le risque long, et les principes applicables aux garanties exigées (titre 4).

Il faut rappeler cependant que notre demande comme celle des autres organisations syndicales partenaires et des mutuelles était celle de l'exclusivité de l'aide aux mutuelles, et nous avons proposé un accord social qui pouvait permettre selon nous d'éviter l'ouverture à la concurrence, que nous continuons à contester. Cette solution n'a pas été retenue, car jugée non fiable juridiquement par le ministère. L'article 3 liste donc les différents organismes pouvant être choisis par l'employeur public (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances).

Nous regrettons également que les organisations syndicales ne soient associées aux différentes étapes du processus, et notamment avant la désignation des bénéficiaires des aides, (article 9) par consultation des organismes paritaires.

Les sommes seront directement versées par l'employeur aux organismes de référence selon des modalités (degré de solidarités effectif et nombre d'agents (article 12).

Les décrets concernant la territoriale et l'hospitalière sont en préparation, mais il semble que, pour ce qui concerne la territoriale, les garanties de solidarité exigées par le décret Etat

soient jugées trop élevées, et trop éloignées de l'existant, (au demeurant multiple), ce qui rend les choses compliquées. Il ne semble pas que des négociations aient lieu officiellement. Pas d'informations sur l'hospitalière.

Des arrêtés sont également en préparation. Ils peuvent poser problème s'ils déterminent trop précisément le cahier des charges. Ce serait contraire à notre conception de la mutuelle, où les adhérents doivent pouvoir déterminer eux-mêmes les choix en matière de prestations, de politique de prévention etc... La Mgen a fait connaître son opposition à des arrêtés trop verrouillés.

A la suite de ces textes, viendront les appels d'offre, par ministère ou service, et les choix des organismes de référence auxquels seront attribuées des aides, seront faits par l'administration.

Les syndicats de la FSU, dans chacun des ministères ou services

concernés, devront faire connaître fortement leur exigence d'attribution des aides aux seules mutuelles, y compris de manière unitaire comme l'a été toute cette bataille. En effet, il est évident que, malgré les garanties élevées exigées par le décret, Certaines assurances pourront y répondre, au moins dans un premier temps, t que les ministères seront tentés de prouver leur respect des règles de la concurrence ,en choisissant , parmi les attributaires possibles, une offre assurantielle, à côté des mutuelles .

Il faut également rappeler que les subventions sont aujourd'hui insuffisantes voire dérisoires dans certains ministères, et que ce décret n'aurait que peu d'impact sur la PSC des agents si l'aide des employeurs publics devait rester durablement à ce niveau.

Une nouvelle réunion du groupe de travail OS /DGAFP est prévue début juin.

Compte rendu du groupe de travail sur la précarité mercredi 16 mai

1- point sur le décret du 12 mars 2007

Note à venir : une note qui traite des informations techniques en les présentant dans le contexte d'ensemble: loi de 2005 sur le CDI que la FSU a combattue, le respect du statut étant le moyen de lutter contre la précarité. Si certains éléments du statut des fonctionnaires sont repris, sur d'autres comme la rémunération, la logique du contrat est réaffirmée.

Investir la création obligatoire des ccp. Leur mise en oeuvre doit obliger les administrations à recenser les diverses situations et les personnels qui en relèvent. Question à suivre avec la DGAFP et dans les ministères. Intervenir en amont de l'élaboration des arrêtés ministériels ; des concertations entre syndicats FSU sont nécessaires dans certains ministères, comme pour le MEN.

2 - Le mandat du congrès d'une action de grande ampleur contre la précarité.

Le réemploi, une urgence.

À traiter dans les interventions publiques et les dossiers portés par la FSU en direction du nouveau gouvernement. La question est posée au MEN pour 30 000 EVS. Elle l'est aussi pour

des milliers de contractuels ou vacataires dans le contexte des suppressions d'emplois prévues au budget 2007, des annonces sur les heures supplémentaires.

Recenser les situations de précarité.

Le constat d'une difficulté sérieuse à connaître les situations, leur ampleur est général. Le recensement est nécessaire, il est pensé comme un moyen de mobiliser pour concrétiser le mandat fédéral et une première étape de l'action. Plusieurs syndicats ont amorcé un recensement ou une enquête. Des actions sont prévues le 23 mai dans le premier et le second degrés.

Le secteur SDP diffusera un questionnaire en direction des syndicats : quelques questions ouvertes. Premières réponses attendues pour le CDFN, même peu précises. Réponses plus fournies collectées à l'automne. Voir le questionnaire au verso. A partir de ces réponses, élaboration d'une publication synthétique puis d'un livre blanc dont la réalisation devrait être soignée.

Apprécier alors les initiatives accompagnant la publication du livre blanc : journée d'action avec rassemblements, manifestation nationale, intervention de chercheurs par exemple. Il semble prématuré de se déterminer aujourd'hui.

Consultation générale des personnels de la culture

Le référendum de 2007 ne bouleverse pas le paysage syndical du ministère de la culture, et les résultats sont assez proches de ceux de 2004. La FSU (SNAC – SNASUB – SNESUP) a totalisé 8,65% des voix, contre 9,01 précédemment. Le vote CGT se stabilise aussi, après avoir connu une forte progression en 2000 et 2004.

La FSU résiste bien tant en centrale que dans les services déconcentrés (Directions Régionales des Affaires Culturelles). Dans celles-ci la FSU souffre davantage de la décentralisation, qui a touché un certain nombre de ses représentants. Tout se joue dans les établissements publics où se trouve désormais l'écrasante majorité des personnels. La FSU a un gros travail à y faire pour s'implanter, se réimplanter ou consolider ses positions.

La FSU progresse au CNC (Centre national de la cinématographie) et à la BNF, elle se stabilise à la BPI et gagne un siège au CTP de l'INRAP (Archéologie préventive). Elle entre dans les CTP d'établissements récents, comme l'INHA (Institut national d'histoire de l'art), ou le musée du quai Branly.

Le travail des trois années à venir est donc tout tracé...

	2004	2007
USPAC - CGT	37,48%	37,78%
CFDT - CULTURE	18,83%	18,47%
SNAC - FO	8,71%	7,18%
FSU SNAC / SNASUB / SNESUP	9,01%	8,65%
UNSA	5,01%	4,93%
FAC-FGAF	0,19%	0,11%
F.I.P.M.C	0,35%	0,63%
SAMUP	0,70%	
SCENRAC - CFTC	4,60%	4,85%
SNCMC - CGC	3,07%	3,48%
STC	0,09%	Non candidat
SUD - CULTURE	11,96%	13,93%

Rattachement de l'ex-ministère de la jeunesse et des sports au ministère de la santé

La proclamation du nouveau gouvernement placé sous la houlette de François Fillon et Nicolas Sarkozy rattache l'ex ministère de la jeunesse et des sports au côté de la santé.

Cette décision marque une vision « utilitariste » des missions d'éducation et de formation principalement portées par les personnels techniques et pédagogiques à l'origine de ce département ministériel. Comment un ministère lié à l'éducation, populaire qui plus est, peut-il se retrouver instrumenté à des fins de prévention, de réparation sociale, voire de discrimination positive ? Si on peut s'accorder à considérer que l'activité culturelle, associative ou sportive a, le plus souvent, comme bénéfices secondaires une meilleure intégration sociale, une meilleure santé psychique et physique, on ne peut limiter son intérêt à cet aspect.

La mission d'éducation populaire telle que nous la défendons, au ministère de la jeunesse et des sports comme ailleurs, telle qu'elle peut encore être portée par certaines fédérations, associations, citoyennes et citoyens, pourra-t-elle trouver sa place dans ce nouveau ministère obéissant à d'autres impératifs et justifications politiques motivant ce regroupement ? Comment envisager les problématiques de l'émancipation individuelle et collective, la contribution à l'analyse et la transformation sociale au travers du principal prisme de la cohésion dite sociale ?

La place que nous occupions parfois, à côté des agents du ministère de la santé et des affaires sociales, lorsque nos missions nous rapprochaient de ces services était porteuse d'une vision globale de la personne et tenait compte de la conviction que nous avons qu'il ne s'agit pas de définir des normes mais de proposer à chacun les conditions qui peuvent lui permettre de se former et

d'évoluer tout au long de sa vie, en choisissant les moyens d'y parvenir.

Serions nous tous des « malades » en puissance ? Cette vision pathologique - liée à des déterminismes sociaux ou génétiques qui expliqueraient les échecs, avatars, et autres déviances en puissance - n'est pas nouvelle. Elle fait écho à des approches discriminantes et négatives que nous avons déjà pu combattre sur l'illettrisme, les conduites addictives et autres logiques visant à stigmatiser et normer plutôt que construire dans la diversité.

Nous souscrivons au fait d'interpeller l'autonomie « jeunesse et sports ». Nous affirmons même qu'il est impératif de refonder ce ministère à partir de sa mission éducatrice. Mais ce n'est pas une fusion au sein d'un ministère de la santé - ce dernier répondrait-il à de nouveaux concepts - qui correspond à la voie appropriée. S'agissant des politiques publiques d'Etat d'éducation populaire, d'actions en direction des jeunes, un autre pôle existe à l'Education nationale, plus convaincant à défaut d'être pleinement satisfaisant. Dès à présent, le syndicat EPA FSU propose au SEP UN-SA et au SGEN CFDT qu'une intersyndicale commune fasse le point de la situation, croise les points de vue pour envisager des actions communes, avec recours aux mobilisations des salariés, visant à affirmer l'action éducative des personnels « jeunesse et sports » et leur attachement ministériel à un pôle affichant cette priorité. L'action éducatrice tout au long de la vie n'est pas à confondre avec la réparation sociale, serait-elle relookée.

Communiqué de presse EPA du 21 mai 2007

Au MAP...

La ligne politique et la composition du gouvernement montrent que, s'il y a une rupture, ce ne sera pas dans les attaques portées contre les salariés, contre la protection sociale, contre les services publics, contre la Fonction Publique et les fonctionnaires.

Les projets annoncés de contrat unique du travail, de non-remboursement d'une partie des dépenses de santé, de remise en cause d'acquis sociaux, de service minimum dans les transports, ... sont autant de mauvais coups portés aux salariés, chômeurs et retraités. Ils limitent d'emblée la portée de la concertation avec ce gouvernement. C'est bien la mobilisation des salariés qui sera primordiale.

La disparition d'un ministère de plein exercice pour la Fonction Publique et son intégration dans le ministère du Budget et des Comptes Publics indiquent bien que la Fonction Publique n'est considérée que comme une source de dépenses. Au lieu de prendre en compte les besoins de la société et des citoyens, la politique de réduction des moyens risque ainsi d'être accentuée. Ce sont les personnels et les usagers qui continueront d'être pénalisés.

Concernant le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dans l'attente des découpages ministériels et des attributions respectives des ministres, le SYGMA-FSU relève que le maintien d'un ministère de plein exercice, pour le moment, répond surtout à une volonté de ne pas mécontenter les agriculteurs, confrontés à l'évolution prochaine de la PAC et à un tournant déjà bien engagé vers une agriculture industrielle. Cette politique va se traduire par une forte réduction du nombre des exploitations et une concentration encore accrue des filières de production et de transformation. Parallèlement, la création d'un grand ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, intégrant l'équipement, les transports, l'énergie et l'environnement, ne remet pas non plus en cause les orientations actuelles

de regroupement de services (fusions DDE-DDAF). Les annonces sur la réduction du nombre de fonctionnaires ne sont pas nouvelles. Le ministère de l'agriculture a d'ailleurs démontré qu'il était le bon élève de la classe, allant bien au-delà des réductions votées par la représentation nationale. Le SYGMA-FSU entend dire d'emblée à la nouvelle ministre son mécontentement sur la politique menée en matière d'emplois, de recrutements et de moyens de fonctionnement au MAP et demander de nouvelles orientations, ainsi que de nouvelles modalités d'information et de discussion avec les représentants du personnel. Le SYGMA-FSU, avec le SNETAP-FSU et le SNUTEF-FSU, demande une entrevue à la nouvelle ministre pour exposer les revendications des personnels qu'ils représentent. Face à cette accentuation de politiques néfastes, la mobilisation des salariés sera certainement un passage obligé : pour la défense du service public, pour une autre politique de l'emploi public (recrutements, remplacement des départs en retraite, titularisations, maintien dans l'emploi des personnels précaires en attendant leur titularisation, ...), pour de meilleurs salaires, pour des améliorations significatives dans les déroulements de carrière, en priorité pour la catégorie C et la filière administrative au MAP, pour enfin de réelles avancées dans l'harmonisation des rémunérations au MAP, etc.

Le SYGMA-FSU appelle l'ensemble des personnels à ne pas être attentistes ou sur la défensive. Au contraire, c'est dès maintenant qu'il faut préparer les conditions des mobilisations de demain. Cela passe aussi par un renforcement des organisations syndicales, pour une véritable transformation sociale.

PAS DE RUPTURE DANS LES ATTAQUES CONTRE LES SALARIES, LES SERVICES PUBLICS ET LA FONCTION PUBLIQUE, PAS DE RUPTURE DANS LES MOBILISATIONS ET L'ACTION SYNDICALE !

Communiqué de presse SYGMA du 22 mai 2007

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Mai 2007—Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr